

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**34 - OPERATION FAÇADES, PRISE EN COMPTE DE LA MAISON SITUEE 7 RUE
JEAN MERMOZ EN BATI D'INTERET ARCHITECTURAL**

Monsieur le Maire expose que, vu le courrier de Mme et M. Lannes en date du 16 février 2019 demandant le classement de leur maison située 7 rue Jean Mermoz, en secteur ST du SPR, cadastrée section AD n°28,

Vu le règlement de l'opération façade voté par délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2018,

Vu la délibération en date du 10 avril 2019 modifiant le règlement et permettant la correction d'erreur matérielle concernant le classement des immeubles d'habitation,

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France lors de la permanence du 10 septembre 2019,

Considérant que cette maison, conçue par M. Dupont, Architecte à Navarrenx et achevée en 1934 présente des caractéristiques intéressantes en terme architectural, avec notamment la présence d'éléments propres à l'architecture Art Déco à savoir :

- Pas d'angles droits sur la façade principale sur rue avec des pans coupés qui sont l'une des caractéristiques de ce style (formant des bow-windows).
- Une utilisation de matériaux disparate : le rez-de-chaussée est conçu en briques (qui a reçu depuis l'origine ou peut-être postérieurement une peinture), l'étage reçoit un enduit projeté.
- La présence de motifs en spirales au niveau des portails en fer forgés sur rue.

Cette maison n'a pas connu de modifications par rapport à sa période d'achèvement. Elle présente une façade sur rue très composée.

Les menuiseries ont conservé leurs matériaux et composition, la toiture est particulièrement originale, les détails de conception ont été soignés jusqu'aux formes des souches de cheminée.

Il conviendrait de maintenir l'ensemble de ces éléments réunis sur une maison aux dimensions relativement modeste mais qui présente du fait de ces éléments un intérêt patrimonial indéniable, pouvant être qualifiée totalement de style Art Déco.

Elle sera éligible pour les mêmes raisons à une labellisation de la Fondation du Patrimoine après constitution d'un dossier.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** le classement en bâti d'intérêt architectural pour la maison située 7 rue Jean Mermoz,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à octroyer des subventions dans le cadre de l'opération façades,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 24 septembre 2019.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 01/10/2019




Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/09/2019